

La Provence
le 8.10.20

Accompagner et conseiller les chefs d'entreprise

Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) vient d'être lancé dans les Alpes-de-Haute-Provence. "C'est une démarche nécessaire aujourd'hui compte tenu de la conjoncture". Gérard Garcin, de l'ordre des experts-comptables évoque le projet lancé il y a plus d'un an par Jean-Pierre Pradalier, à la CCI 04, à la suite de l'impact du mouvement des Gilets jaunes.

À l'origine du dispositif, une association réunissant la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), les ordres des experts-comptables et des avocats, l'Union des entreprises et l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih). Les CIP existent à l'échelle du territoire national depuis 1999 et comptent 60 délégations départementales.

Le but? "Prévenir et détecter les difficultés des entreprises par un accompagnement économique, financier et humain. Le Covid demande une visibilité à court, voire à très court terme, et

tenant compte peut-être de la fermeture des établissements, comme dans les Bouches-du-Rhône".

À compter du 15 octobre, le rendez-vous "l'entretien du jeudi" permettra un accompagnement individuel avec les experts bénévoles du CIP expert-comptable ou commissaire aux comptes, un avocat, un ancien juge du tribunal de commerce et éventuellement un conseiller de la CCI. Il se déroulera tous les quinze jours.

Par ailleurs, une aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë (Apepa) devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Gérard Garcin, de l'ordre des experts-comptables souligne: "On est souvent confronté à la situation difficile de nos clients qui n'ont pas tous d'expert-comptable... C'est bien d'avoir une autre vision. Bien souvent, on franchit trop tardivement la porte du tribunal pour s'informer". M^e Colje, bâtonnier de l'ordre des avocats, se ré-



Chambre de commerce, Union des entreprises, Union des métiers de l'hôtellerie, experts-comptables et juristes apportent un soutien aux chefs d'entreprise pour prévenir les difficultés. / PHOTO STÉPHANE DUCLET

jouit: "C'est une démarche tout à fait naturelle de croiser les compétences. Un entrepreneur est quelqu'un qui a la fierté de sa réussite, ses salariés... Quand les difficultés surviennent, il lui est

difficile de se confier. Aborder cela avec discrétion, humanité, est extrêmement important. Il y a des procédures très techniques mais qui ont pour objectif de redresser les entreprises".

À la tête de l'Umih 04, Thierry Souetre évoque les difficultés actuelles mais surtout celles qui surgiront à la fin de l'année voire en début d'année. Pour Didier Long, président de

l'UDE 04, il était nécessaire d'avoir "une structure pensée par les entrepreneurs pour les entrepreneurs. L'autre intérêt, c'est le côté conseil, le côté rassurant. Il faut rompre la ligne de solitude. Plus l'entreprise est petite plus cette ligne est importante".

"L'objectif, c'est que la détection se fasse suffisamment tôt pour faire chuter le nombre de défaillances d'entreprises" souligne Yves Teissier. Une démarche qui s'adresse à toutes les entreprises et aux indépendants. Didier Long conclut: "On est dans l'incertitude. Il y a la maladie qui évolue et les contraintes économiques. Nous, on ne sait pas comment gérer ça. On a besoin d'être conseillés. Ceux qui sont dans une bonne situation aujourd'hui doivent s'attendre à être dans une mauvaise demain. On est tous dans la même galère".

E.F.

Contact: www.cip04.fr
contact@cip04.fr
04 92 72 31 52